



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Placements-dans-les-paradis-fiscaux-Philippe-Couillard-doit-fournir-des>

Placements dans les paradis fiscaux : Philippe Couillard doit fournir des explications à tous les Québécois



- Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 26 mars 2014

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 26 mars 2014 - Québec solidaire demande des explications au chef du Parti libéral, Philippe Couillard, à la suite des révélations d'Alain Gravel. Le journaliste de l'émission Enquête dévoile que Philippe Couillard aurait placé 600 000 \$ dans un paradis fiscal pendant les huit années où il pratiquait la neurochirurgie en Arabie saoudite. Son compte se trouvait sur l'île de Jersey, une juridiction protégée par le secret bancaire et placée sur la liste noire des paradis fiscaux. Le chef du Parti libéral n'a payé aucun impôt sur ces revenus, uniquement sur les intérêts qui ont été versés ces placements.

« Au moment même où la population du Québec fait son rapport d'impôts et alors que nous réclamons depuis plusieurs années de faire une lutte acharnée aux paradis fiscaux, il est inacceptable de voir qu'un prétendant au poste de Premier ministre ait eu recours à ce stratagème. Les lois sont conçues sur mesure pour ce type de manoeuvres et l'évitement fiscal est profondément immoral. M. Couillard doit s'expliquer et faire la lumière sur ses agissements ainsi que sur ses années en Arabie Saoudite. Je m'attends aussi à ce que tous les chefs de parti s'engagent à exclure tout candidat ou députés qui opère des entreprises ou possède des avoirs dans un paradis fiscal » lance Amir Khadir.

Lors du premier débat des chefs, Françoise David a demandé à tous les chefs de s'engager à exclure tout candidat qui aurait des avoirs dans un paradis fiscal.

Rappelons qu'en février 2013, Mme David avait tenté de faire adopter une motion à l'Assemblée nationale pour exiger que tous les députés s'engagent à ne pas placer leurs avoirs dans des paradis fiscaux. Cette motion était déposée dans le contexte du scandale des « offshore leaks » qui avait dévoilé l'ampleur des fraudes fiscales commises par les élus de plusieurs pays.

Le Parti québécois a, à cette occasion, bloqué la motion sans donner plus d'explications.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/40-1/journal-debats/20130411/79257.html>